

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 053-200084697-20241128-DEL2024074-DE



R.O.B. 2025

Rapport d'orientations Budgétaires

Informier sur la situation financière
Présenter les résultats et les analyses
Débattre des orientations budgétaires

SOMMAIRE

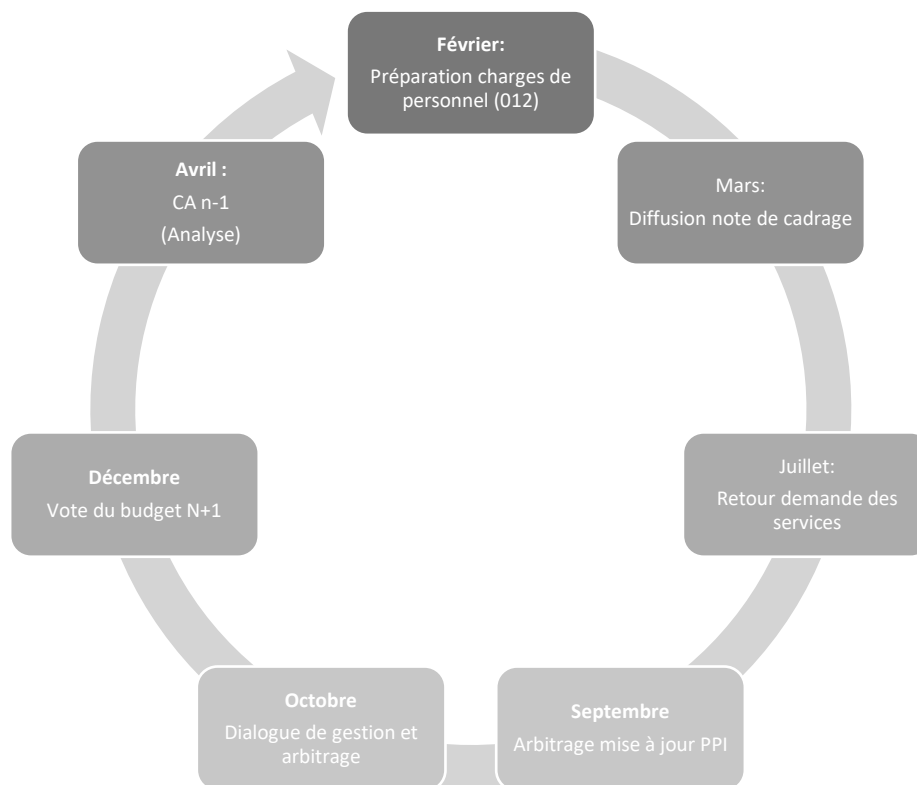
ENVIRONNEMENT GENERAL	4
1- Le contexte international et national	4
2- Le contexte local	7
➤ Analyse financière comparative des villes de même strate au niveau régional en 2022	7
➤ Les relations entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons	8
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE	9
1- Le budget général	9
➤ Vue d'ensemble des charges générales, nettes des produits	9
➤ Les charges de personnel (014)	10
➤ Les autres charges de gestion (65)	13
➤ Les recettes fiscales et dotations	13
➤ Les recettes de gestion et subventions	14
➤ Les dépenses d'investissement	15
➤ Situation de l'endettement au 31/12/2024	16
2- Les budgets annexes	17
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	19
3- La prospective financière	19
4- L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement	20
5- Le programme d'investissement	21
CONCLUSION	24

Le Rapport d'orientation budgétaire : une base de discussion prospective autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensable.

Aussi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la commune à pouvoir se développer et se projeter.



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P).

Enfin, même si le présent ROB se veut extrêmement exhaustif et particulièrement précis, il ne constitue nullement un document préparatoire au budget primitif 2025 ou encore un pré-BP 2025. Il appartient donc au lecteur d'en effectuer une analyse distanciée.

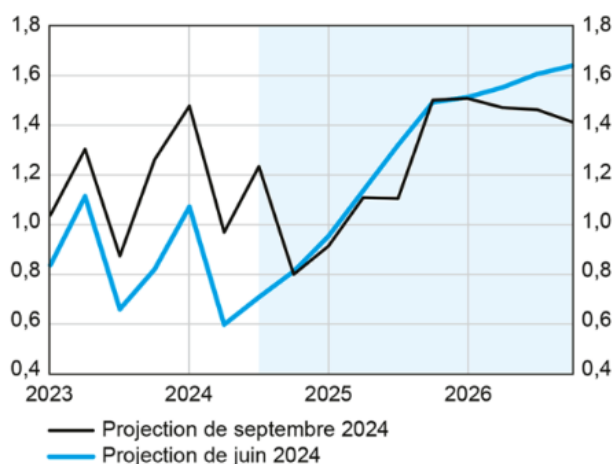
ENVIRONNEMENT GENERAL

1- Le contexte international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

➤ Un PIB qui reste en croissance

Selon les études de la Banque de France, la croissance atteindrait en 2024 1,1%. Les effets de diminution de l'inflation et l'évolution des salaires permettrait une hausse similaire du PIB en 2025 et en 2026.



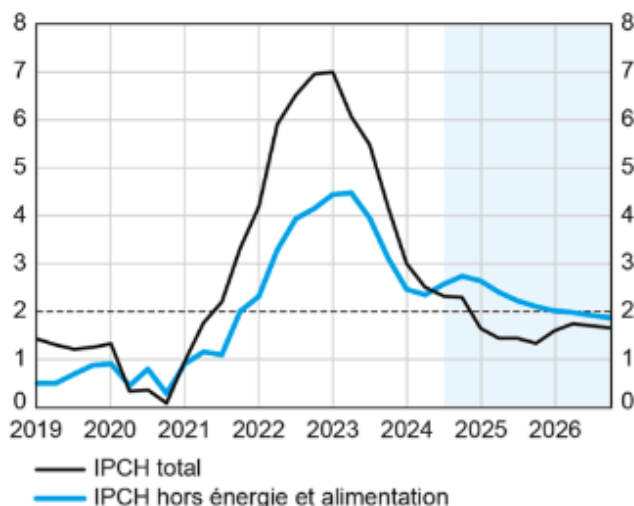
Évolution du PIB en glissement annuel

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2024 et projections Banque de France

➤ Une inflation qui continue de refluer

L'inflation IPCH continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024. Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de - 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli jusqu'à la fin de l'horizon de prévision.

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, notre prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge. En 2026, elle est inchangée, à + 1,7 %, et sa composition est également peu révisée.



Évolution de l'indice des prix à la consommation

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2024 et projections Banque de France

➤ Le Projet de Loi de Finances 2025

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté un peu plus tardivement cette année au conseil des ministres, soit le 10 octobre 2024 et les débats à l'Assemblée nationale ont débuté le 21 octobre.

Ce projet de loi de finances pour 2025 est présenté comme engagé sur la voie du redressement, pour une baisse du déficit public qui devra être ramené à 5% en 2025, afin d'atteindre 3% à l'horizon 2029. Un effort collectif de 60 milliards, réparti entre 40 milliards d'économies et 20 milliards de recettes fiscales nouvelles, est proposé. Les collectivités sont associées à cet effort de redressement.

Les hypothèses retenues par le gouvernement sont :

- Prévision de croissance de 1,1 % en 2024 et 1,1 % en 2025
- Inflation stabilisée à 2,1 % en 2024 et à 1,8 % en 2025
- Prévision d'un déficit public à 6,1 % du PIB en 2024 et un objectif à 5 % en 2025

Mesures en direction des entreprises :

- Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE pour sa seconde moitié, initiée en 2024 pour une extinction désormais programmée de 2027 à 2030
- Exclusion du taux réduit de TVA à 5,5% de la fourniture et installation de chaudières recourant à des énergies fossiles (gaz notamment)

- Mesures d'incitation à la transmission des exploitations agricoles au profit de jeunes agriculteurs (relèvement des seuils de recettes ouvrant droit à l'exonération de la plus-value dégagée par la cession)
- Instauration d'une taxe sur les rachats d'actions de leurs propres titres des grandes entreprises

Mesures en direction des ménages :

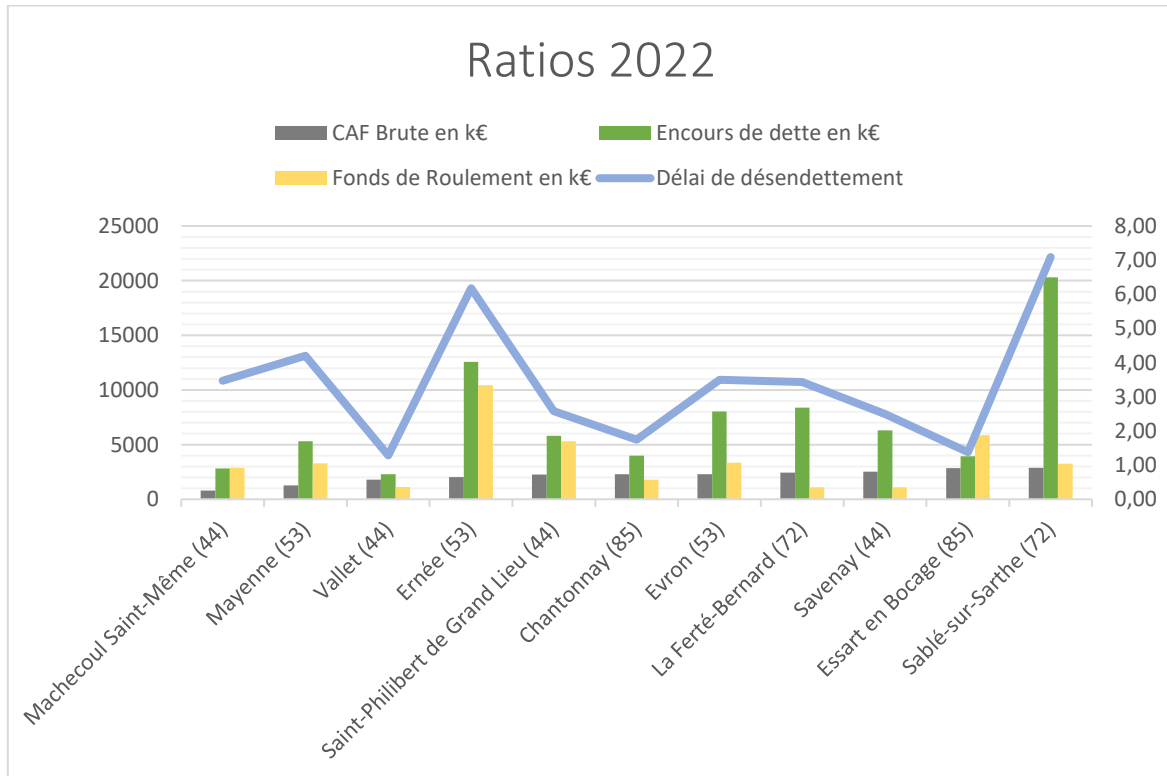
- Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu 2024
- Instauration d'une contribution temporaire et exceptionnelle sur les plus hauts revenus, afin que ceux-ci soient imposés à un taux moyen minimum de 20%
- Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité (augmentation de la taxe)

Mesures en direction des collectivités locales :

- Baisse du taux de FCTVA : 14,86 % au lieu de 16,404 %, suppression des dépenses de fonctionnement éligibles (sauf sur informatique en nuage sur un taux de 5,6 %), y compris pour les dépenses effectuées en N-1 ou N-2 pour les communes qui le perçoivent avec un décalage, soit une baisse de produit d'environ 10%
- Suppression de l'indexation de la TVA affectée aux collectivités, en 2025 le montant versé sera égal au montant versé en 2024 après régularisation. Pour les années à venir, on revient sur indexation de la TVA, mais sur la base de l'année N-1 et non l'année N. La dynamique fiscale est perdue sur une année.
- Maintien en volume de la DGF, avec une augmentation de la DSU et de la DSR, les autres dotations seront donc en baisse, les dotations forfaitaires notamment
- Baisse de la DCRTP (ancienne compensation de suppression de Taxe Professionnelle part salaires)
- Hausse mécanique des compensations d'exonérations fiscales, notamment la compensation de la suppression pour moitié de la valeur locative des établissements industriels
- Fonds vert : abaissé à 1 Mds € au lieu de 2,5 Mds en 2024
- Stabilité de la DETR et de la DSIL
- Financement du déficit de la CNRACL (PLFSS 2025) : accroissement des cotisations employeur de 4 points en 2025, suivi d'accroissement probables en 2026 et 2027
- Création d'un Fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur la fiscalité des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ en N-2, plafonné à 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement du budget principal, afin d'alimenter les fonds de péréquation : FPIC, fonds national de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité régionale. Le reversement aux collectivités bénéficiaires sera étalé sur 3 ans.

2- Le contexte local

➤ Analyse financière comparative des villes de même strate au niveau régional en 2022



Les villes du panel régional ci-dessus sont similaires de par le nombre d'habitants et sont des villes centre d'une intercommunalité à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Les indicateurs d'Evron sont assez proches de la plupart de ces villes, avec un encours de dette plutôt élevé (hors Sablé-sur-Sarthe), mais avec une bonne capacité de remboursement. Le fonds de roulement d'Evron se situe dans la moyenne.

➤ Les relations entre la ville d'Evron et la Communauté de c

La mutualisation entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons concerne aujourd'hui un grand nombre de fonctions supports et opérationnels. Depuis sa mise en œuvre au 01/01/2016, la convention qui lie la ville et la Communauté de communes a été régulièrement modifiée pour s'adapter aux besoins des collectivités et aux évolutions des organisations. Au cours de l'année 2024, un travail a été mené pour :

- Mettre à jour les répartitions de charges, poste par poste au regard de la réalité des activités ;
- Simplifier les modes de calcul des charges mutualisée (en 011 et en 012).

Une nouvelle répartition sera proposée d'ici la fin de l'année 2024 pour une mise en application au 01/01/2025.

En parallèle, la particularité du fonctionnement des services techniques d'Evron sera arrêtée, la ville devenant, au même titre que les autres communes, adhérentes au Service Technique Commun. Jusqu'à aujourd'hui, les heures des services techniques étaient remboursées par la ville d'Evron via les attributions de compensation, la ville continuant d'investir dans son propre matériel. A compter du 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes sera seule propriétaire du matériel technique (hors balayeuse et matériel « festivités »). Si l'équilibre financier est assuré, les imputations budgétaires seront différentes.

La synthèse financière sera présentée lors de la présentation du budget 2025.

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA CC

Le nouveau système de gestion interne articulante le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique ainsi schématisé :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Ce système de gestion permet, depuis l'exercice 2020, une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau municipal et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion permet un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1- Le budget général

La section de fonctionnement

➤ Vue d'ensemble des charges générales, nettes des produits

Charges à caractères générales (comptes 011, 014 et une part du 65) et les produits (comptes 70, 74 et 75)

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci, en comparaison de celles établies au compte administratif 2023. Les dépenses, tant générales que salariales, sont identifiées par programme, ainsi que les recettes afférentes qui viennent en déduction, permettant une approche du coût net de ceux-ci.

La charge globale, avant arbitrage du dialogue de gestion, fait état d'une variation de + 16,8 % par rapport au compte administratif 2023 ; et de +8,9 % par rapport au Budget Primitif 2024

MISSION	Coût net CA 2023	Coût net BP 2024	Prévision coût net BP 2025	Delta coût net sur CA 2023	Evolution coût net sur CA 2023	net sur BP 2024	Evolution coût net sur BP 2024
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	58 089	49 995	53 840	4 249	-7,3%	3 845	7,7%
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	2 663 028	2 916 903	3 028 538	365 510	13,7%	111 635	3,8%
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	208	512	4 070	3 862	1 861,4%	4 582	-894,9%
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	181 912	223 604	322 296	140 384	77,2%	98 692	44,1%
F-RAYONNEMENT CULTUREL	76 331	122 032	129 405	53 074	69,5%	7 373	6,0%
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	426 528	427 435	516 631	90 103	21,1%	89 196	20,9%
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	37 604	2 810	120	37 724	-100,3%	2 930	-104,3%
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	841 735	821 990	921 719	79 984	9,5%	99 729	12,1%
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	44 012	115 918	250 590	206 578	469,4%	134 672	116,2%
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	1 034	1 128	43 441	42 407	4 100,8%	42 313	3 751,2%
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	96 525	101 856	146 581	50 056	51,9%	44 725	43,9%
N-GOUVERNANCE	83 764	116 297	104 924	21 160	25,3%	11 373	-9,8%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	463 557	566 221	501 105	37 548	8,1%	65 116	-11,5%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	122 988	151 665	127 267	4 279	3,5%	24 398	-16,1%
Q-ELUS LOCAUX	33 425	33 167	34 643	1 218	3,6%	1 476	4,5%
R-BLOC SCOLAIRE	1 325 386	1 208 232	1 296 382	29 004	-2,2%	88 150	7,3%
S-PROXIMITES	290 815	306 738	312 613	21 798	7,5%	5 875	1,9%
	6 671 733	7 159 859	7 794 165	1 122 432	16,8%	634 306	8,9%

➤ Les charges de personnel (014)

Dans le cadre de la mutualisation, les charges de personnel de la ville d'EVRON sont exclusivement payées par la Communauté de communes des COEVRONS et remboursées ensuite par la commune au travers des attributions de compensation.

Sur les charges de personnel, il convient de distinguer :

- 1) les services mutualisés : principalement les services supports (DGS, DGAR, finances, RH, commande publique, administration générale, accueil, informatique) et quelques services opérationnels :

- DGA-CJS : direction des sports et animateurs sportifs,
- DGA-ADT : direction, direction du pôle urbanisme et pré-instruction des autorisations d'urbanisme, pôle énergie,

- DGA-CS : direction et chargé(e) d'études et de management
- DGA-I : Ménage, Ingénierie- SIG et les pôles « direction- administratif- encadrement de l'unité technique EVRON »,
- Collaboratrice de cabinet.

2) les services exclusifs : concernent les services qui exercent à 100% pour une compétence de la ville (affaires scolaires, restauration municipale, multi-accueil, trait d'union, CCAS, Etat-Civil, police, patrimoine d'EVRON....).

3) DGA-I : agents d'intervention sur les équipements communaux.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est prévu de facturer à la ville les heures d'intervention des agents techniques sur son patrimoine selon le tarif horaire fixé par le Conseil communautaire. De ce fait, le remboursement à la Communauté de communes sort de l'attribution de compensation et n'est pas traitée ci-dessous. La dépense sera toutefois imputée au chapitre 012 en dépenses de personnel affecté par la collectivité (compte 6215). En 2025, la prévision porte sur une somme de 1 133 k€

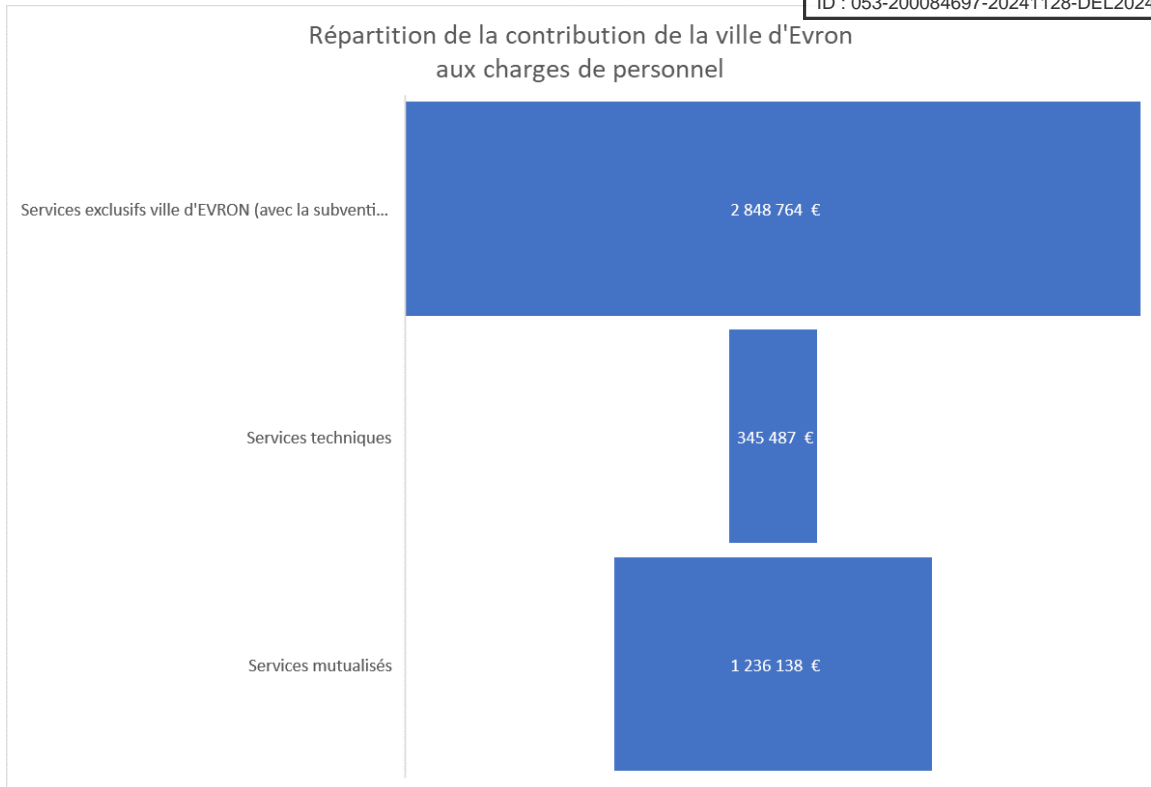
En 2025, la prévision budgétaire s'établit de la manière suivante :

Libellé du service	Prévision BP 2025
DGS	101 727 €
DGAR	21 606 €
Référents territoriaux DGS	2 988 €
DFCP	188 605 €
RH	136 232 €
Administration générale	71 103 €
Accueil	72 861 €
Communication	94 624 €
Informatique	68 020 €
Autres pôles mutualisés	478 372 €
Services supports cumul	1 236 138 €
STC (Ingénierie + direction)	345 487 €
Charge nette pôles mutualisés	1 581 625 €
Subvention COS	3 150 €
Services exclusifs ville d'EVRON	2 845 614 €
Charge nette totale ville d'EVRON	4 430 389 €

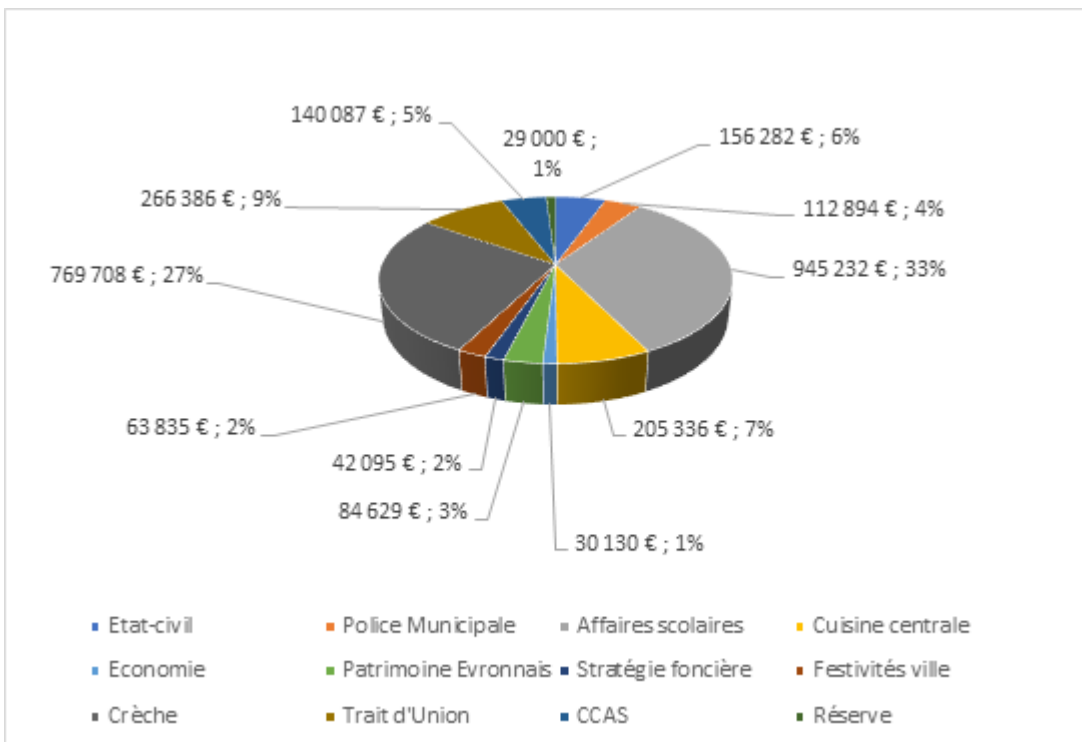
Effet de la facturation sur l'attribution de compensation :

Le passage au « Service Technique commune » réduit d'environ 974 545 € l'attribution de compensation de la ville d'EVRON aux charges de personnel des agents d'intervention technique si le régime antérieur était maintenu en 2025 (ce qui représente un taux de participation de 26,71% de la charge nette des agents techniques d'intervention en appliquant la clause de variation de +/- 2 %).

La figure ci-après décrit la répartition de la contribution de la ville d'Evron aux charges de personnel en tenant compte du passage au STC.



Sur les services exclusifs, les charges de personnel d'un montant de 2 845 614 € se répartissent de la manière suivante :



Les principaux postes de dépenses en charges de personnel sont : les la cuisine centrale (205 k€), le multi-accueil (769 k€), le centre social « Le Trait d'Union » (266 k€) et le pôle proximité-citoyenneté (269 k€ y compris la Police municipale).

Evolution entre le CA 2023 et le BP 2025 :

Par rapport à la réalisation 2023, l'évolution au BP 2025 est de 8,23% (+132 906 € en charge brute mais baisse de recettes de 83 559 € soit une charge nette supplémentaire de +216 000 €).

Entre le réalisé 2023 et le budget 2025, les écarts s'expliquent par :

- les décisions imposées par l'Etat : **64 513 €** (évolution du point d'indice au 1er juillet 2023 de 1,50% + ajout de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 à tous les agents) + avancements d'échelons (effet report 2023 sur 2024, ceux de 2024 et de 2025) ;
- la non-reconduction en 2025 de la baisse de 1% de la part employeur URSSAF sur les traitements des agents titulaires CNRACL (décision accordée en 2024 pour compenser hausse de 1% de la cotisation CNRACL) : **coût supplémentaire de +11 300 €** ;
- la protection sociale complémentaire : +16 080 € mais déduction de la prestation prévoyance 2023 de -6 185 € ce qui fait un **surcoût de 9 896 €** ;
- les décisions de la collectivité : **+12 877 €** (avancements de grade : effet report 2023 + ceux de 2024, révision de la rémunération des agents en CDD et augmentation du régime indemnitaire de certains agents) ;

Ces charges supplémentaires 2025 sus-exposées, d'un montant total de 98 586 €, sont atténuées par l'attribution en 2023 de la prime pouvoir d'achat à certains agents dont le coût a atteint 42 719 € soit un surcoût de 55 867 €.

A noter également, le changement des règles d'attribution des titres restaurant (augmentation du nombre en juin 2023 (passage de 10 à 12 titres), de la participation employeur (de 2,50 € à 3,00 €) et l'élargissement des agents éligibles (contractuels).

➤ **Les autres charges de gestion (65)**

Ces charges sont constituées essentiellement des indemnités aux élus, des contributions à la Régie des Eaux (40 k€) et à l'OGEC (180 k€), ainsi que des subventions versées aux associations. Pour ces dernières, elles sont fléchées à hauteur de 135.5 k € par les services et une somme de 19,5 k€ est prévue pour les demandes supplémentaires en cours d'année.

➤ **Les recettes fiscales et dotations**

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation est remplacé par la part taxe foncière sur le bâti du département, avec application d'un coefficient correcteur inférieur à 1 pour ce qui concerne la commune d'Evron.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est prévu une évolution des bases autour de 1,8 % et un maintien des taux d'imposition de la commune.

La DGF devrait augmenter du fait d'une évolution favorable de la DSR

➤ **Les recettes de gestion et subventions**

Etroitement liées aux dépenses engagées pour le fonctionnement des services et les politiques publiques à mener, ces recettes sont estimées pour 2025 au plus juste.

La section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

- Remboursement du capital de l'emprunt
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, du matériel informatique et des logiciels, les effacements de réseaux, le gros entretien de voirie et réseaux, des travaux sur les bâtiments communaux, les travaux sur la basilique
- Principales opérations ponctuelles en 2025 :

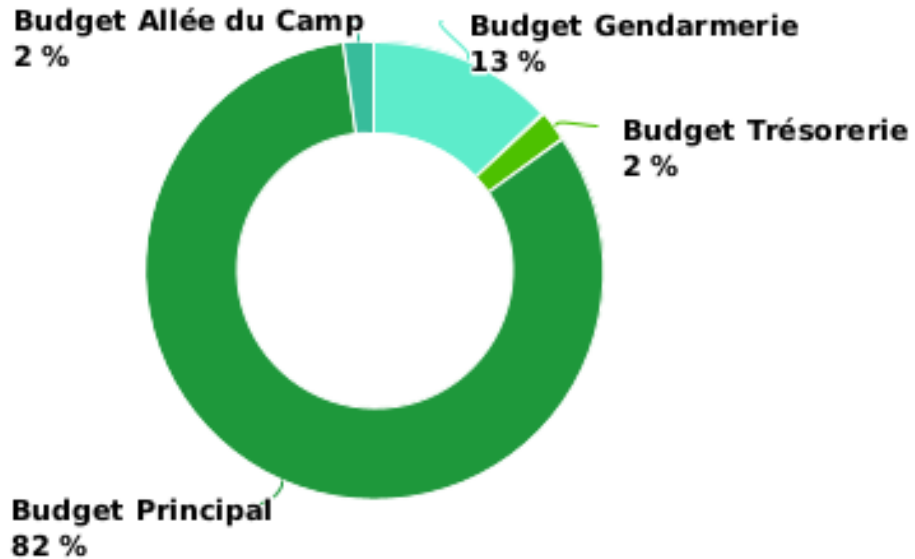
k€	->2023	2024	2025	2026	2027	2028	Tx subv	Coût net
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
343-RESTAURANT ST CHRISTOPHE	0	100	50	276	0	0		426
C-PATRIMOINE TECHNIQUE								
336-SALLE DES FETES	0	20	280	0	0	0		300
351-FOIRAIL	0	0	150	50	0	0		200
350-SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION	0	0	60	0	0	0		60
357-PROPRETE URBAINE	0	0	15	0	0	0		15
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL								
168-333-BASILIQUE R AP/CP	462	50	150	150	150	389		1 351
325-MEDIATION	2	33	37	35	35	0		142
330-PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS	20	11	11	0	0	0		43
TERRAIN	2	78	15	200	190	180		665
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF								
337-COMPLEXE SPORTIF LES GRANDS PRES	0	175	200	0	800	0	17%	1 175
353-PARKING ET SANITAIRES PISTE ROLLER	0	0	130	0	0	0		130
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
316-ZONE VERTE 2	0	50	230	200	120	0		498
320-ZAC GARE	1 255	700	2 450	1 125	563	1 781	5%	7 873
332-REVITALISATION ST CHRISTOPHE	0	0	100	450	250	200		1 000
329-AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE	0	0	200	600	600	0		1 400
MOBILITE ACTIVE	0	0	76	250	250	0		576
ILOT MAULNY	0	0	100	800	100	0		1 000
QUARTIER COLLECTIF GRANDS PRES ET VALAISIERE	0	0	60	50	25	0		135
R-BLOC SCOLAIRE								
324-TRANSFERT DES ECOLES	98	400	1 500	230	0	0		2 228
338-AMENAGEMENT COUR ECOLE JEAN MONNET	0	100	386	241	50	0		777
Opérations indirectes								
L-DEVELOPPEMENT LOCAL								
340-RENOVATION DE FACADES		30	50	50	50	50		230
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF								
Participation Maison commune		0	815	1 000	1 000	185		3 000

Plusieurs Opérations sont suivies en AP/CP.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours le plus large possible aux subventions (DETR, CTR...), le FCTVA et enfin par l'emprunt.

➤ **Situation de l'endettement au 31/12/2024**

Répartition par budget au 31/12/2024



Le stock de dette est constitué uniquement d'emprunts à taux fixe. Le capital restant dû (8 925 k€ au 31/12/2024) décroît régulièrement, la moitié en sera remboursé en 2031. La durée de vie résiduelle moyenne des emprunts est de 13 ans et 7 mois.

Principaux indicateurs par budget :

Budget	Encours	Nombre	Durée résiduelle	moyen (Ex/360)
Budget Allée du Camp	194 407,27 €	1	17,3	0,81%
Budget Gendarmerie	1 170 000,00 €	1	17,8	2,29%
Budget Principal	7 360 725,34 €	9	17,8	2,60%
Budget Trésorerie	200 000,00 €	1	10,0	2,33%

Les garanties d'emprunts accordées sont les suivantes :

Bénéficiaire	Date de début	Date de fin	Pourcentage garanti	CRD garanti	Indexation
Association Perrine Thulard	26/06/2008	05/04/2039	50,00%	965 318,09 €	Livret A + 1,13%
Podeliha	05/12/2008	01/07/2050	100,00%	218 421,77 €	Livret A + 0,60%
Hopital local d'Evron	02/06/2009	01/10/2029	100,00%	94 594,26 €	Taux fixe à 3,38%
Foyer Jeune Travailleurs Evron	31/12/2017	31/12/2032	100,00%	53 336,00 €	Taux fixe à 0,00%
Foyer Jeune Travailleurs Evron	31/12/2018	31/12/2033	100,00%	39 996,00 €	Taux fixe à 0,00%
				1 371 666,12	

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

2- Les budgets annexes

Les budgets annexes sont au nombre de 7 :

- **Le budget « Trésorerie »** qui trace les écritures relatives au bâtiment abritant le SFACT (Service Facturier) et la DFCP (Direction des Finances et de la Commande Publique). Il est loué par la commune à la Communauté de Communes des Coëvrons
- **Le budget « Lotissement le Haut Coteau »** commune délégué d'Evron, en cours de commercialisation.
- **Le budget « Lotissement des Serres »** : En cours de viabilisation
- **Le budget « Lotissement des Orchidées »**, commune déléguée Saint-Christophe-du-Luat, en cours de commercialisation.
- **Un budget annexe « Allée du Camp »** est en cours de commercialisation.
- **Un budget annexe « Gendarmerie »** a été créé en 2020, pour la construction d'un nouveau bâtiment. L'équilibre de ce budget est fortement compromis, les loyers espérés ne sont pas à la hauteur du niveau d'équipement exigé. Seul le terrain a été acquis pour le moment.

- **Un budget annexe « Lotissement de la Fontaine** déléguée de Châtres-la-Forêt.
- **Un budget annexe « ZAC de la Gare »** devra être créé lors de l'aménagement et de la vente de parcelles.

Le budget CCAS (hors budget communal) : Le personnel CCAS a été transféré au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de communes des Coëvrons. Ce budget reçoit une subvention d'équilibre du budget de la ville.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

3- La prospective financière

Le travail mené de préparation budgétaire sur la base de l'exercice 2023 aura permis de maîtriser les inscriptions budgétaires pour l'année 2024. Cette nouvelle méthode de travail doit permettre de mieux allouer les crédits disponibles pour mener à bien les politiques publiques.

Néanmoins, la préparation budgétaire, entamée en mars par les services se retrouve aujourd'hui bousculée par les annonces du gouvernement dans le cadre des débats en cours sur le projet de loi de finances 2025. Les décisions quant au vote du PLF et du PLFSS 2025 étant très incertaine, le budget a été construit sur la base du contexte de préparation du budget 2024. La construction du budget supplémentaire 2025, qui reprendra notamment les résultats de l'exercice 2024 sera plus stratégique que les années précédentes. A ce jour, les principaux points d'alerte concernent :

- L'augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL est estimée à 44 k€ pour la ville d'Evron
- La baisse du taux de FCTVA de près de 2 points et la réduction des dépenses éligibles qui aura comme conséquence de modifier les stratégies d'investissement ;
- Les concours nombreux de l'Etat, de ses satellites et des collectivités partenaires sur les subventions de fonctionnement et qui concerne principalement les politiques de solidarité ;
- Les subventions d'investissement des partenaires avec, notamment, les coupes annoncées sur le fonds vert qui finançait les investissements en faveur de la transition écologique.

Les principales évolutions du budget 2025 concerne :

- L'inflation aura été moins forte en 2024 et les prévisions prévoit une stabilisation pour 2025 ce qui a tendance à contenir le poste 011 ;
- Les dépenses de personnel évoluent principalement au regard des évolutions de carrières des agents et des décisions imposées sur la masse salariale ;
- La poursuite de la rationalisation et l'optimisation du patrimoine de la collectivité.

Après avoir connu de fortes périodes d'inflation et la remise en activité de l'ensemble des services post-covid, l'épargne de gestion se dégrade en atteignant à peine plus de 1 000 k€ sur les prévisions 2025. L'épargne nette atteint 281 k€, nécessitant de recourir à l'emprunt pour financer les investissements futurs.

La préparation du budget supplémentaire 2025 et la préparation du budget 2026 va s'engager dès la fin de l'année 2024 en organisant une revue complète des politiques publiques municipales. L'objectif sera de redéfinir la stratégie de la collectivité en prenant en considération les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités. L'objectif sera de maintenir la bonne capacité de la commune à entretenir et renouveler son patrimoine.

2025 sera le dernier exercice entier de la mandature, il verra quelques opérations d'envergure s'achever ou se lancer comme :

- La fin du projet de regroupement des écoles au sein du site de Jean Monnet ;
- La fin des études préalables à la transformation du quartier de la gare et les premiers travaux sur les espaces publics ;

- Les premiers paiements à la Communauté de communes Maison commune ;
- La mise en location du cabinet dentaire ;
- Travaux d'aménagements suite aux études menées dans le cadre du programme « Petites ville de demain » sur le secteur « Basilique-Perrière-Mendes France » ;
- La fin du programme d'accélération de remplacement de l'éclairage public ;
- La poursuite des travaux d'effacement de réseaux ;
- Le lancement des études de revitalisation du cœur de Saint-Christophe-du-Luat dans le cadre de l'AMI centre-bourg de la Communauté de communes ;

La commune doit poursuivre sa stratégie de rationalisation de son patrimoine. La stratégie foncière et immobilière permettra d'identifier les biens communaux disponibles et d'identifier leurs usages futurs.

Des études de programmation seront engagés sur les futurs programmes et notamment sur l'avenir du Hall des Grands Prés, du Foirail et de la Salle des Fêtes.

Le projet de « nouvelle Gendarmerie » peine toujours à trouver son équilibre financier et le contexte n'est à ce jour pas favorable à sa mise en œuvre. Des démarches seront à nouveau engagées auprès du ministère de l'Intérieur pour trouver les solutions qui pourraient permettre à la commune de finaliser ce programme.

4- L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits fonctionnement courant stricts	8 618	9 079	9 515	9 677	9 778	9 751	9 810	9 899
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1 286	1 114	958	970	983	983	983	983
Dotation de solidarité communautaire	439	269	116	130	146	146	146	146
Reversement FNGIR	752	752	752	752	752	752	752	752
Attribution FPIC	95	93	90	89	85	85	85	85
Fiscalité locale (731)	3 062	3 203	3 438	3 497	3 553	3 629	3 707	3 788
Contributions Directes	2 625	2 729	2 945	3 091	3 169	3 246	3 324	3 404
Taxe additionnelle DMTO	230	253	207	170	170	170	170	170
Solde fiscalité locale	207	221	286	237	213	213	213	213
Dotations et participations	3 450	3 797	3 949	4 037	4 184	4 084	4 055	4 071
DGF	2 024	2 192	2 308	2 380	2 506	2 392	2 313	2 129
Garantie des communes nouvelles				0	0	0	35	219
FCTVA fct	19	20	48	40	0	0	0	0
Compensations fiscales	443	494	494	515	542	557	572	588
DCRTP	414	414	414	412	410	410	410	410
Solde participations diverses	551	677	685	690	725	725	725	725
Autres produits de fct courant	820	966	1 170	1 173	1 059	1 055	1 064	1 058
Produits des services	602	726	819	964	859	853	861	869
Produits de gestion	218	240	350	209	200	202	203	189
Produits exceptionnels larges	148	132	139	104	34	34	34	34
Produits exceptionnels	148	132	138	104	34	34	34	34
Produits de fonctionnement (B)	8 766	9 211	9 653	9 781	9 812	9 785	9 844	9 933
Charges fonctionnement courant strictes	2 503	3 037	3 643	4 377	5 151	5 181	5 134	5 255
Charges à caractère général	1 833	2 306	2 817	3 234	3 031	2 982	3 012	3 041
Charges de personnel	1	1	0	0	1 133	1 144	1 156	1 167
Autres charges de gestion courante (yc élus)	669	730	826	1 143	987	1 055	966	1 046
Atténuations de produits	3 473	3 633	3 936	3 974	3 254	3 303	3 352	3 402
AC versée	3 467	3 628	3 925	3 953	3 237	3 286	3 335	3 385
Solde atténuations de produits	3	4	6	11	17	17	17	17
Charges de fonctionnement courant (C)	5 975	6 670	7 579	8 351	8 405	8 484	8 486	8 657
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	2 642	2 409	1 936	1 326	1 373	1 263	1 324	1 243
Charges exceptionnelles larges	93	44	245	96	25	26	26	26
Frais financiers divers	0	0	203	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	93	44	42	96	25	26	26	26
Charges de fct. hors intérêts (D)	6 068	6 714	7 824	8 446	8 430	8 510	8 511	8 682
EPARGNE DE GESTION (B-D)	2 698	2 497	1 829	1 335	1 382	1 271	1 332	1 251
Intérêts (E)	206	202	0	196	205	298	332	418
Charges de fonctionnement (F = D+E)	6 274	6 916	7 824	8 642	8 635	8 805	8 839	9 094
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	2 491	2 295	1 829	1 139	1 177	976	1 005	839
Capital (H)	357	468	521	525	587	806	923	1 141
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 134	1 827	1 308	614	590	174	90	- 288

5- Le programme d'investissement

Les opérations les plus importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs années sont traitées en AP/CP. Les programmes sont étalés sur l'ensemble de la mandature.

Cette répartition est encore susceptible d'évolution, selon les subventions potentielles qui pourront être mobilisées en complément de ce qui est déjà prévu et selon le rythme du taux de réalisation observé au fil du temps et enfin selon les capacités financières de la collectivité.

Aussi, la programmation pluriannuelle des investissements détaillée ci-après reste encore indicative au stade du ROB.

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Opérations directes	4 918	3 248	3 169	5 599	7 761	6 987	8 155	8 569
OPERATIONS RECURRENTES	674	1 217	1 174	2 236	1 301	1 010	1 030	970
C-PATRIMOINE TECHNIQUES	674	1 217	1 174	2 236	1 301	1 010	1 030	970
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	256	347	262	399	188	200	200	200
257-MATERIEL R	209	487	301	259	30	30	30	30
296-VOIRIE RESEAU ECLAIRAGE S	155	287	565	926	600	500	500	500
321-AIRE DE JEUX	53	96	46	31	0	30	30	30
327-EFFACEMENT DES RESEAUX	0	0	0	445	380	180	200	140
MATERIEL HORS DGAI				177	102	70	70	70
OPERATIONS NON RECURRENTES	2 708	2 088	1 742	3 323	6 460	5 977	7 123	7 999
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	132	12	125	50	276	0	0
317-ACQUISITION AMENAGEMENT	0	132	12	25	0	0	0	0
343-RESTAURANT ST CHRISTOPHE			0	100	50	276	0	0
B-ENVIRONNEMENT	81	187	75	107	40	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEU	81	187	75	107	40	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	1 640	328	159	533	530	350	1 000	1 000
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL A	1 640	324	101	29	0	0	0	0
328-VOIE ACCES GENDARMERIE	0	4	21	11	0	300	0	0
334-CABINET DENTAIRE			37	473	25	0	0	0
336-SALLE DES FETES			0	20	280	0	0	0
351-FOIRAIL				0	150	50	0	0
349-TRAVAUX BD ROSSIGNOL				0	0	0	0	0
AMENAGEMENT LA PERRIERE				0	0	0	1 000	1 000
350-SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNI				0	60	0	0	0
357-PROPRETE URBAINE				0	15	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	20	9	0	100	10	10	10	10
286-AMENAGEMENT CAMPING	20	9	0	100	10	10	10	10
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	375	55	56	203	223	395	595	869
168-333-BASILIQUE R AP/CP	375	55	32	50	150	150	150	389
325-MEDIATION	0	0	2	33	37	35	35	0
330-PLAN DE SAUVEGARDE DES C	0	0	20	11	11	0	0	0
332-FOURS A CHAUX ST CHRISTOP			2	78	15	200	190	180
342-RESTAURATION MOBILIERS B/			0	0	10	10	0	0
339-ESPACE GAME MOBILE			0	30	0	0	0	0
TIERS LIEU PATRIMONIAL				0	0	0	0	0
FOUR A CHAUX ST CHRISTOPHE RE				0	0	0	220	300
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	42	1 034	411	391	330	0	2 300	1 500
315-BOULODROME	16	256	273	12	0	0	0	0
326-CONSTRUCTION SALLE HALTEI	26	777	136	14	0	0	0	0
331-DECONSTRUCTION GYMNAS	0	0	1	190	0	0	0	0
REHABILITATION HALL DES SPORTI	0	0	0	0	0	0	1 500	1 500
337-COMPLEXE SPORTIF LES GRAN			0	175	200	0	800	0
335-RENOVATION COURT TENNIS			0	0	0	0	0	0
ECLAIRAGE PISTE ATHLETISME				0	0	0	0	0
353-PARKING ET SANITAIRES PISTE				0	130	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	0	0	0	50	0	100	500	305
418-POLE MULTI ACCUEIL			0	50	0	100	500	305
RESIDENCE SENIORS			0	0	0	0	0	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	394	216	832	1 014	3 216	3 865	2 338	2 835
149 - RESERVE FONCIERE ET ACQU	0	2	115	64	0	50	50	50
308-REVITALISATION EVRON	0	57	13	200	0	140	60	504
316-ZONE VERTE 2	0	0	0	50	230	200	120	0
320-ZAC GARE	394	157	704	700	2 450	1 125	563	1 781
332-REVITALISATION ST CHRISTOP		0	0	0	100	450	250	200
329-AMENAGEMENT PARC DE LA I	0	0	0	0	200	600	600	0
VEGETALISATION CENTRE VILLE				0	0	100	300	300
MOBILITE ACTIVE				0	76	250	250	0
ILOT MAULNY				0	100	800	100	0
REMISE EN ETAT ECOLE GRANDS P				0	0	100	20	0
QUARTIER COLLECTIF GRANDS PRE				0	60	50	25	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	0	19	19	0	0	0	0
341-OPAH RENOUVELLEMENT UR			19	19	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PEF	0	0	0	65	30	30	30	30
ETUDES	0	0	0	65	30	30	30	30
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECT	109	94	91	148	100	85	85	85
264-INFORMATIQUE - TEL R	58	94	88	131	85	85	85	85
297-VIDEOPROTECTION	51	0	3	17	15	0	0	0
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNE	12	21	0	7	5	0	0	0
319-SITE INTERNET	12	21	0	7	5	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE	33	8	57	500	1 886	821	250	1 350
324-TRANSFERT DES ECOLES	33	8	57	400	1 500	230	0	0
338-AMENAGEMENT COUR ECOLE			0	100	386	241	50	0
CUISINE CENTRALE			0	0	0	0	150	1 350
AMENAGEMENT COURS ECOLES E				0	0	350	50	0
S-PROXIMITES	2	5	30	61	40	45	15	15
311-CIMETIERE	2	5	30	61	40	45	15	15
Autres opérations d'équipement	1 536	- 57	253	40	0	0	0	0
Opérations indirectes	14	172	407	30	868	1 050	1 050	235
OPERATIONS RECURRENTES	14	28	0	30	53	50	50	50
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	14	28	0	30	53	50	50	50
340-RENOVATION DE FACADES	14	28	0	30	50	50	50	50
348-RENOVATION ENERGETIQUE				0	3	0	0	0
OPERATIONS NON RECURRENTES	0	0	0	0	815	1 000	1 000	185
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PEF	0	0	0	0	815	1 000	1 000	185
Participation Maison commune	0	0	0	0	815	1 000	1 000	185
Autres fonds de concours et subventioi	0	144	407	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	4 932	3 420	3 576	5 629	8 629	8 037	9 203	9 204

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev° taux d'imposition	6,3%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	2 630	2 732	2 947	3 091	3 169	3 246	3 324	3 404
Autres impôts et taxes	1 718	1 585	1 449	1 377	1 366	1 366	1 366	1 366
Dotations et participations	3 450	3 797	3 949	4 037	4 184	4 080	4 055	4 071
Autres produits fonctionnement courant	820	966	1 170	1 173	1 059	1 055	1 064	1 058
Produits exceptionnels larges	148	132	139	104	34	34	34	34
Produits de fonctionnement	8 766	9 211	9 653	9 781	9 812	9 781	9 844	9 933
Ev° réelle charges fonctionnement courant stricte	3,3%	15,2%	14,5%	17,6%	15,7%	-1,1%	-2,6%	0,6%
Charges fonctionnement courant strictes	2 503	3 037	3 643	4 377	5 151	5 181	5 134	5 255
Atténuations de produits	3 473	3 633	3 936	3 974	3 254	3 303	3 352	3 402
Charges exceptionnelles larges	93	44	245	96	25	26	26	26
Annuité de dette	563	669	521	721	792	1 098	1 242	1 539
Charges de fonctionnement larges	6 631	7 384	8 345	9 167	9 222	9 607	9 754	10 222
Epargne nette	2 134	1 827	1 308	614	590	174	90	- 288
Recettes investissement hors emprunt	1 546	992	1 949	1 608	2 764	5 332	3 831	2 672
Dépenses investissement hors capital	4 935	3 420	3 580	5 629	8 629	8 037	9 203	9 204
Dépenses investissement hors dette	4 935	3 420	3 580	5 629	8 629	8 037	9 203	9 204
Dépenses directes d'équipement	4 918	3 248	3 169	5 599	7 761	6 987	8 153	8 969
Fonds de concours	14	172	407	30	868	1 050	1 050	235
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	3	0	4	0	0	0	0	0
Emprunt	1 400	1 310	181	1 103	5 274	2 531	5 282	6 820
Variation résultat global de clôture choisie	145	780	- 141	- 2 304	0	0	0	0
Résultat global de clôture	2 535	3 315	3 104	800	800	800	800	800
Variables de pilotage	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ep brute	2 491	2 295	1 829	1 139	1 177	976	1 005	839
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	2,9	3,5	4,2	7,3	11,0	15,0	19,0	29,5
DSC reçue	439	269	116	130	146	146	146	146
Encours corrigé au 31.12	7 184	8 026	7 686	8 263	12 951	14 680	19 047	24 740
Annuité antérieure	563	669	521	721	724	708	698	671
Annuité nouvelle	0	0	0	0	67	390	545	868

Ce tendancier est bâti en considérant une réalisation à 100 % des inscriptions de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En 2024, le montant des investissements prévus ne sera sans doute pas réalisé en totalité, ce qui évitera le recours à l'emprunt tel que prévu et permettra d'obtenir une épargne nette plus élevée que celle projetée, cependant celle-ci reste insuffisante et conduit la collectivité à emprunter pour couvrir une bonne part de ses investissements. Elle se dégrade ensuite très vite de ce seul fait.

CONCLUSION

Si l'exercice 2024 avait apporté une certaine visibilité dans les finances de la collectivité, le budget 2025 se réalise une nouvelle fois dans une grande incertitude due en grande partie sur les débats en cours dans le cadre du projet de loi de finances. La dynamique des recettes étant moindre que celle des dépenses, les capacités d'investissement de la ville se réduisent.

Face à ces incertitudes et en maintenant le vote du budget en décembre, la préparation du budget supplémentaire en mars prochain relèvera tout autant d'un ajustement politique que technique. Dès la fin de l'année 2024, une stratégie de moyen terme devra être établie avec les élus municipaux pour répondre à nouvelle donne qui nous sera imposée par l'Etat dans le cadre du redressement des finances publiques qui s'étalera sur plusieurs années.

La ville d'Evron a parfaitement la capacité et les outils nécessaires pour se projeter sur les années à venir en continuant de rationaliser et de moderniser son patrimoine et en offrant à ses habitants un cadre de vie préservé et dynamique.

Les crises successives subies par les collectivités (sanitaires, énergétiques, inflationnistes) ont démontré notre capacité à agir en responsabilité et dans une réflexion qui se devra d'être collective pour maintenir le cap politique fixé en 2020. Cette stratégie devra s'établir de concert avec la Communauté de communes des Coëvrons, partenaire indissociable de la commune.